

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 09 décembre 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 03/12/2021

Présents : 19

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Votants: 20

Pour: 20

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Didier VORDY, Marc FIDEL

Contre: 0

Représentés: Francis BOUTES par Daniel BARTHES

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Développement durable : demande de subvention 2021 pour le Guichet Rénov'Occitanie du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles met en place depuis le 1^{er} janvier 2021 le nouveau service du Guichet Unique de la Rénovation Énergétique sur le territoire des quatre communautés de communes du syndicat mixte.

Celui-ci assure les missions suivantes :

- informer, conseiller et orienter les personnes intéressées par la maîtrise de l'énergie et/ou par les énergies renouvelables ;
- appuyer le montage technique et financier de projets liés à ces thématiques ;
- accompagner des actions d'information et de sensibilisation à destination des différents publics.

Une convention d'objectifs sur trois ans est signée entre la Région Occitanie et le Pays Haut Languedoc et Vignobles, des financements de l'Union Européenne FEDER sont également programmés et une demande de subvention auprès du Département de l'Hérault sera déposée.

Les financements octroyés correspondent à des subventions spécifiques de fonctionnement sur la base d'un budget global de 90 649 €/an TTC, incluant les frais de personnels, de communication, de formation et d'animation :

Financiers	Année 2021
- Région Occitanie	46 601.00 € (52 %)
- FEDER-ATI	20 918.00 € (23 %)
- Département Hérault	5 000.00 € (5 %)
- Autofinancement	18 130.00 € (20 %)
TOTAUX	90 649.00 €

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette demande et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve cette demande de subvention et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 09 décembre 2021

Le Président
Jean ARCAS

